

By Revenu Pierre

# Les Jardins de Roinville Roinville (91)

# **EHPAD - DOMUSVI**

# **NUMÉRO DE DOSSIER: 6410**

COORDONNÉES		
Résidence	Les Jardins de Roinville 17 rue du Petit Château 91410, Roinville	
Exploitant	DOMUSVI 1 rue de Saint-Cloud 92150, Suresnes 01.57.32.53.00 serviceproprietaires@domusvi.com	
Cabinet de Syndic	CABINET MIA 7 Allée Michel Piquemal 34830, Jacou 06 98 69 85 32 christeleclement@miasyndic.com	
Notaire programme	ETUDE DHILLY 25 bis rue Saint-Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section A/n°1431, 1434	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	86 100 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	8 100 €	
Montant TVA	1 620 €	
Total TTC	87 720 €	
Frais Notaire	7 700 €	
Total acte en mains	95 420 €	
Rentabilité brute HT / HT	7.4 %	
Numéro copropriété	9	
Numéro d'exploitation	9	
Type de lot	T1	
Surface	20.64 m <sup>2</sup> Carrez	
Niveau / étage	RDC	
Balcon	Non	
Parking	Non	
Classe énergie	С	

DONNÉES FINANCIÈRES			
Charges de copro non récupérables (annuel)	82 €		
Fonds de travaux (annuel)	0€		
Taxe foncière (2024)	369 €		
Dont TOM remboursée	0€		
COPROPRIÉTÉ			
Date de la dernière AG	27/01/2025		
Propriété des locaux d'exploitation	Exploitant		
Année de construction	2000		
DAT et livraison	21/12/2000		

DONNÉES D'EXPLOITATION		
Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 20/12/2023	
Loyer annuel HT	6 370 €	
Mode d'indexation	Annuelle - 50% PPHA plafonné à 1%	
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu	
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605	
Classement de résidence de tourisme	non	
COMMENTAIRE		
Il est prudent de prévoir 5 K€ HT pour des travaux / mobilier		

#### Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

### Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

### Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 01/10/2025 à 17:00



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com